

Le Bouquin Volant, association reconnue d'intérêt général, est habilitée à recevoir des dons ouvrant droit à une réduction d'Impôt sur le Revenu de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. (Code Général des Impôts, art. 200 et 200 bis).

Soit pour un don de 100 € une déduction fiscale de 66 € et un coût effectif de 34 €.

JE SOUTIENS LE BOUQUIN VOLANT EN FAISANT UN DON.

Je fais un don de 30 €

Je fais un don de 60 €

Je fais un don de 40 €

Je fais un don libre : €

NOM Prénom

Adresse mail (pour 2 envois de « Transmettre » par an)

Téléphone fixe Téléphone portable

Adresse postale

Chèque à libeller à l'ordre du Bouquin Volant

